

Paysages de vignes et de vins Patrimoine – Enjeux – Valorisation

Landscapes of Vines and Wines Patrimony – Stakes – Valorisation

Christian ASSELIN

Interloire Technique, 73 rue Plantagenêt, Hôtel des Vins La Godeline, 49000 Angers
Tel. +33 (0)2 41 87 74 64, e-mail c.asselin@vinsvalde Loire.fr

Abstract : The interaction between wine and landscapes is of an unsuspected richness. On the one side, the vineyards form part of the landscapes which they model. On the other side, the wines are related in their perception to the image of a region, a landscape and are at the origin of a cultural richness.

The first International Conference on « Landscapes of Vines and Wines », that was organised from 2 to 4 July 2003 in Fontevraud (Loire Valley, France), was based on the resolutions enounced during the 4th International Terroir Symposium of Avignon (June 2003) and is integrated within the framework of the activities of the experts group « Viticultural Zoning » of the O.I.V. The goal was to optimise wine production and landscape quality not only from a technical and scientific point of view, but also from a tourist and cultural one. It was especially based on the fact that the Loire Valley is registered on the list of the World Inheritance of Humanity by UNESCO. The Fontevraud Chart, published at the Symposium, poses the principles of the environmental quality and the cultural, tourist and economic valorisation of viticultural landscapes within the framework of an international network of perennial and durable excellence. This chart, animated jointly by « InterLoire » and « Mission Val de Loire » is supported by the European Union and federates seven sites listed as World Inheritance of Humanity by UNESCO.

Le colloque paysages de vignes et vins – FONTEVRAUD 2003

Ces rencontres qui se sont déroulées à l'Abbaye Royale de Fontevraud dans le Val de Loire, du 2 au 4 juillet 2003, ont permis de développer la dimension imaginaire du vin par une approche technique. Cette réflexion multi-disciplinaire a soulevé et renforcé les enjeux que représente la composante paysagère à travers de l'approche culturelle du vin.

Une orientation a été apportée qui doit permettre d'initier des dynamiques de développement territorial en s'appuyant sur la qualité des paysages et attirer l'attention des élus, alliés incontournables.

Il paraît utile d'extraire et donc de rappeler quelques recommandations et des axes de réflexion énoncés lors de ce colloque.

L'entité « paysage viticole »

Le paysage viticole est non délocalisable. C'est la combinaison à un moment donné d'un ensemble d'indices et de signes qu'il faut interpréter : éléments du patrimoine et reflets de la géologie locale ; dynamique du paysage avec une organisation spatiale, des échelles de temps, des impacts anthropiques...

Le paysage correspond à une sensibilité esthétique de notre environnement, à une recherche d'harmonie. Il s'agit d'un paysage culturel vivant, complexe et fragile, œuvre collective et anonyme à travers des générations, il traduit le rapport et l'évolution de celui-ci entre l'homme et le milieu naturel. Le paysage viticole, œuvre conjuguée de l'Homme et de la Nature, conserve un rôle social actif dans la Société contemporaine. Un patrimoine comme le paysage viticole est vivant, donc il évolue. Pour cela, l'énergie de l'Homme est déterminante notamment dans les régions où les éléments naturels sont rares et hostiles. Il n'y a pas incompatibilité entre harmonie, beauté d'un paysage viticole et innovations techniques.

Recherche sur le paysage viticole et outils

L'interdisciplinarité dans la recherche et les partenaires avec les différents acteurs territoriaux sont indispensables.

Il ne faut pas s'arrêter aux aspects descriptifs, aux cahiers de doléances. Il faut trouver des méthodes de travail. Des outils existent au niveau scientifique. Le projet de compréhension rationnelle (modélisation) implique une étude qualitative et pas seulement quantitative. Les paysages se savourent en 3D et s'analysent par des méthodes scientifiques ainsi dans leurs dimensions fractales. Il manque des outils d'évaluation du

« sens », de l'analyse des unités de sens. Il n'y a pas de langage du paysage. Il faut retrouver des signes porteurs d'une idée, lister des schémas paysagers pertinents. L'invention scientifique du paysage doit se poursuivre.

Qualité des Paysages – Qualité des produits et formation aux paysages viticoles

Y a-t-il convergence de valeur entre vins et paysages? Le postulat «un beau paysage égale un bon vin » et son réciproque sont-ils raisonnables ?

Les caractéristiques d'un terroir sont-elles bien exprimées par l'Homme à travers les produits et les paysages créés ? Il est pourtant intéressant de tenter un parallèle entre la perception sensorielle d'un vin et celle du terroir, du paysage dont il est issu.

Enfin, un beau pays ne valorisera pas, à terme, un vin si celui-ci n'est pas bon.

La pensée paysagère doit revenir au niveau du vigneron. Il doit comprendre que le paysage fait partie de son capital et il doit apprendre à communiquer sur cette pensée. Actuellement, une perte de culture générale (histoire, géographie humaine, botanique...) liée au paysage affecte les jeunes générations.

Par ailleurs, le vin n'existe que s'il est consommé. La diminution de consommation entraîne une perte de l'attrait du paysage car il y a perte de culture, de « qualité de vie ».

Comment apprendre à déguster un paysage ?

Comment transdiscipliniser l'enseignement sur les paysages ? Créer des sites du « goût ». Il est possible d'apprendre à déguster un vin à partir d'éléments de lecture. Par analogie, apprendre à déguster un paysage par d'autres éléments de déchiffrement. Puis former des jurys à des types de paysages.

Protection Raisonnée des Paysages

Faut-il laisser vivre les paysages ou les adapter ? Il faut conserver l'esprit des hommes vivant de la viticulture traditionnelle. Il faut protéger la permanence de constructions, de cépages et de formes de culture anciennes.

L'élaboration des règles pour limiter l'évolution de certains paysages est souhaitable, «une évolution brutale détruit, en un jour, un terroir construit en un siècle». Aider la «viticulture héroïque». Soutenir financièrement certains vignobles en conditions naturelles très difficiles, mais sources de vins de haut niveau qualitatif et de paysages superbes. Aider de petites exploitations dans la constitution de dossiers complexes de demandes d'aide.

Fondamentalement, dans la notion de paysage, passer de l'idée de protection à l'idée de projet.

Diffusion, valorisation du paysage viticole

Harmonie, élégance, modernité : ces termes qualifiant paysages et vins impliquent nécessairement une culture à véhiculer. Si le paysage correspond pour certains à l'âme des AOC, il permet aussi une convergence des philosophies dans le nouveau et l'ancien monde viticole, comme le Colloque l'a mis en évidence. Le vigneron doit reprendre la parole dans le débat. Il y aura une valorisation durable s'il existe une volonté politique publique avec une stratégie de qualité permanente à tous les niveaux. La valorisation s'appuie sur trois filières : le métier des hommes, le droit et la transmission des connaissances.

La mise en valeur d'un paysage est un construit social basé sur des démarches physiques et culturelles. L'espace est identifié par le paysage. La fonction identitaire du vin est à prendre en compte par la profession. La fonction paysagère de la vigne est un enjeu du XXI^e siècle. C'est le regard de l'œil humain qui fait la différence entre la matière brute et le paysage.

Le paysage est un outil ; il permet d'accéder à un type d'identité. Les paysages doivent être protégés car ils participent à la promotion des produits. Ils représentent une valeur économique en tant que stimulateurs du tourisme vitivinicole.

La qualité de l'AOC repose sur la vérité et la sincérité dans sa composante paysagère par rapport au terroir. Or, le terroir est souvent « menacé », il y a un vide juridique pour la défense des paysages. Il faut réfléchir à créer des moyens légaux de défense des paysages, notamment d'AOC ; imposer, éventuellement, des plans d'urbanisme collectifs.

La charte de FONTEVRAUD 2003

L'enjeu actuel est d'engager une démarche volontaire et concertée conjuguant l'optimisation de la production viti-vinicole et la gestion des paysages de ces territoires. Il s'agit d'associer une qualité de

démarche environnementale à une valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.

Objet de la charte and cadre d'application

Cette charte propose la création, à partir du Val de Loire, d'un réseau international porté par les acteurs des territoires de la vigne et du vin, avec pour objectif, un engagement d'excellence de protection, gestion et aménagement des paysages de ces territoires dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles. Cet engagement d'excellence suppose que soient développées à l'échelle interrégionale, nationale et internationale :

- L'implication des collectivités locales, notamment à travers leurs documents de planification urbaine et rurale,
- La création de partenariats professionnels et interprofessionnels, privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des paysages viticoles répondant aux principes du développement durable,
- La mobilisation de la Communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans le domaine de la valorisation des paysages de vignes et de vins,
- La mise en réseau des sites viticoles inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de la valeur universelle de leurs paysages culturels.

Le cadre juridique en France des Appellations d'Origine, en Europe des V.Q.P.R.D. (Vins de Qualité des Produits dans une Région Déterminée) peut être élargie à l'échelle internationale aux vins sous indication géographique, tels que définis dans les accords de l'OMC (A.D.P.I.C.).

Engagement et participation

Les signataires s'engagent à favoriser :

- a) la **CONNAISSANCE** de l'évolution des paysages viticoles dans ses dimensions esthétiques, culturelles, historiques et scientifiques, permettant ainsi une lecture avertie de l'organisation paysagère de ces terroirs afin de mieux motiver les décisions d'aménagement, qu'elles soient le fait des collectivités publiques ou professionnelles.
- b) L'**ÉCHANGE** entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière viti-vinicole des territoires concernés, afin de renforcer la capitalisation des savoir-faire et leurs transmissions dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation à la composante paysagère.
- c) la **PRÉSERVATION** des aires viticoles et de leurs patrimoines pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages de vigne dans des projets d'équipement et de développement des territoires urbains et ruraux. Il s'agit d'impulser des mesures incitatives de valorisation paysagère et de réhabilitation du patrimoine bâti et, à terme, de permettre la protection de la spécificité de ces paysages dans les documents réglementaires de gestion des terroirs et des territoires.
- d) la **VALORISATION** de ces paysages :
 - .la valorisation scientifique et technique,
 - en optimisant les qualités intrinsèques du paysage par sa protection, sa gestion et son aménagement et par l'application des modalités de conduite de la vigne les plus pertinentes,
 - en systématisant les diagnostics paysagers afin de créer des références scientifiques internationales d'identification et de qualification des paysages viticoles tout en préservant leurs spécificités,
 - en favorisant la coopération par une assistance technique et scientifique mutuelle.
 - la valorisation culturelle et touristique,
 - en développant une offre de services touristiques d'accueil (offre d'hébergement fondée sur la reconversion du bâti existant) et de découverte (circuits d'interprétation des paysages impliquant les viticulteurs).
- e) **PARTICIPATION**

Les syndicats professionnels, collectivités locales et territoriales, organismes scientifiques et techniques et opérateurs économiques sont invités à participer à ce réseau et à en adopter ses principes en approuvant la présente Charte.

Une publication des participations sera faite à l'occasion de chaque état des lieux annuel des actions entreprises au sein du réseau international.

Signataires :

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable,
L'Institut National des Appellations Contrôlées,
La Mission Val de Loire – Patrimoine mondial
Le Bureau Interprofessionnel des Vins du Val de Loire
La Confédération des Vins du Val de Loire
L'Office International de la Vigne et du Vin

Avec le soutien de :

La Commission française pour l'UNESCO,
Le Conseil International des Monuments et des Sites.

Officialisation : La CHARTE INTERNATIONALE DE FONTEVRAUD « Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin » a été signée lors des deuxièmes rendez-vous du Val de Loire – Patrimoine mondial à Angers le 12 décembre 2003.

Conclusion

La vigne est une des expressions majeures d'un paysage culturel. Les terroirs qui la composent ont vécu d'importantes évolutions paysagères et ont su s'adapter aux exigences de la modernisation et des règles de concurrence mondiale. Sous l'impulsion de la filière viticole, le concept de l'AOC ou autres, a introduit des règles de production adaptées à un territoire contribuant à développer la qualité des vins et le plus souvent des paysages, constituant in-fini un patrimoine collectif.

La connaissance de la construction des paysages viticoles dans ses dimensions esthétiques, culturelles, historiques et scientifiques est la voie de passage obligée. L'échange entre les différents métiers, la préservation des aires viticoles et de leur patrimoine, la valorisation de ces paysages, tant sur le plan scientifique et technique que culturel et touristique, ont une ambition commune.

Il s'agit de faire de la qualité des paysages viticoles une valeur ajoutée au vin, une ressource pour le cadre de vie et un élément de l'identité et de l'attractivité touristique d'un territoire.

Remerciements :

- * Claude FLANZY, Président du Comité Scientifique du 1^{er} Colloque International sur les Paysages de Vignes et de Vins – 2 au 4 juillet 2003 ;
- * Suzanne ROUSSY, Chef de Projet du Colloque Paysages 2003 et des rendez-vous du Chenin 2003 et 2004 (Fontevraud – Val de Loire) ;
- * Julien GOUDEAU, qui a posé les bases de la Charte de Fontevraud ;
- * La Mission Val de Loire, Dominique TREMBLAY et Myriam LAIDET en particulier,
- * Tous les Membres des Comités Scientifique et Organisationnel du Colloque 2003 ;
- * Delphine BONNAUD, Secrétaire du Pôle Technique InterLoire.